

## R-P1 AUTRES PRODUITS UTILISÉS À LA FERME

Nom de la ferme/identification du			lu bâtimei	bâtiment :					NIS :			
Gestionnaire du site :				Personne responsable :					Date			
IVES												
ci-de Jés su	ssous doit r l'animal (	énumérer par exemp	tous les pro	oduits de s que, prébi	anté vétérii otique, enz	naires (PSV vmes, proc	), tous les p duits d'assa	oroduits qui inissement	sont utilis	és à la ferme s d'eau, huiles e	oit ingéré ssentielle	és es).
			•		•	-						,-
			·							7		
										des produits.		
										e. Ix liées à l'utilisation c		
										= topique; O = orale umains et les animau	Date	
										= sous-cutanée; Ta de santé pour les h		
										ineuse; SQ occupations		
										ll m		
NO NO										V = dar ent cor		
no no										Je. aire; IV ne doiv		
NO NO										drogt nusculi ients n		:
no no										d'une intram tissem	site :	-
										iro d'identification Iministration : IM = en garde et les aver	estionnaire du 🤉	: - : :
NON										Numé es d'ad mises	g nb	
8										Voie Les	Ę	
	VES ci-de rés su oduit	VES ci-dessous doit sés sur l'animal (roduits doivent de la	VES  ci-dessous doit énumérer lés sur l'animal (par exemproduits doivent être approu	VES  ci-dessous doit énumérer tous les protés sur l'animal (par exemple, probiotion duits doivent être approuvés pour le	VES  ci-dessous doit énumérer tous les produits de s lés sur l'animal (par exemple, probiotique, prébic l'oduits doivent être approuvés pour les animaux  generales de la companyation d	VES  ci-dessous doit énumérer tous les produits de santé vétérin lés sur l'animal (par exemple, probiotique, prébiotique, enz loduits doivent être approuvés pour les animaux destinés à	VES  ci-dessous doit énumérer tous les produits de santé vétérinaires (PSV lés sur l'animal (par exemple, probiotique, prébiotique, enzymes, procoduits doivent être approuvés pour les animaux destinés à l'alimentat	VES  ci-dessous doit énumérer tous les produits de santé vétérinaires (PSV), tous les prés sur l'animal (par exemple, probiotique, prébiotique, enzymes, produits d'assa oduits doivent être approuvés pour les animaux destinés à l'alimentation au Can	VES  ci-dessous doit énumérer tous les produits de santé vétérinaires (PSV), tous les produits qui ses sur l'animal (par exemple, probiotique, prébiotique, enzymes, produits d'assainissement, oduits doivent être approuvés pour les animaux destinés à l'alimentation au Canada.	VES  ci-dessous doit énumérer tous les produits de santé vétérinaires (PSV), tous les produits qui sont utilis és sur l'animal (par exemple, probiotique, prébiotique, enzymes, produits d'assainissement, acidifiant oduits doivent être approuvés pour les animaux destinés à l'alimentation au Canada.	VES  ci-dessous doit énumérer tous les produits de santé vétérinaires (PSV), tous les produits qui sont utilisés à la ferme as les sur l'animals (par exemple, probiotique, prébiotique, enzymes, produits d'assainissement, acidifiant d'eau, huiles e coduits doivent être approuvés pour les animaux destinés à l'alimentation au Canada.  **Third Company of the Code of t	VES  ci-dessous doit énumérer tous les produits de santé vétérinaires (PSV), tous les produits qui sont utilisés à la ferme soit ingére ses sur l'animal (par exemple, probiotique, prébiotique, enzymes, produits d'assainissement, acidifiant d'eau, huiles essentielle oduits doivent être approuvés pour les animaux destinés à l'alimentation au Canada.

## R-P1 AUTRES PRODUITS UTILISÉS À LA FERME

NIS:

Utilisé au cours des 12 derniers mois?	Nom du produit	O O X	DIN (Oui ou Non)	Ordonnance (Oui ou Non)	ce Motif d'utilisation du produit	Dosage	Voie d'administration¹	Mises en garde et	Lieu d'entreposage	Période de retrait
NON INO		INO	NON	NON INO						(jours)

DIN = Numéro d'identification d'une drogue.

Date :_	
naire du site :	ionnaire du site :
Nom du gestionnaire du :	Signature du gestionnaire du site :

 $<sup>^{-1}</sup>$  Voies d'administration : IM = intramusculaire; IM = dans l'eau; IV = intraveineuse; SQ = sous-cutanée; T = topique; O = orale.

<sup>2</sup> Les mises en garde et les avertissements ne doivent concerner que les préoccupations de santé pour les humains et les animaux liées à l'utilisation des produits.